Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260507-D2026043-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/04/2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, Mme BARBÉ Mme BOUGOT, M. IMBERT, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD.

Absents : M. MORIN, M. GANDELIN, Mme ROUXEL (excusés).

Pouvoir : Mme Fanny ROUXEL à M. Jérémy GAILLARD.

Secrétaire : Mme Isabelle CHANCEREL.

AVENANT A LA CONVENTION P'TITS BOULOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence du dispositif « P'tits boulots » porté par la communauté de communes qui permet aux jeunes de moins de 18 ans d'effectuer une vacation pour le compte de la commune moyennant le versement d'une rémunération sur la base du SMIC horaire.

Ce dispositif est régi par une convention établie en 2025, valable 3 ans, fixant les conditions d'embauche des jeunes et les modalités de remboursement de la rémunération par la communauté de communes à la commune.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 de la convention initiale concernant les missions de Bretagne Porte de Loire Communauté inhérentes au recrutement des jeunes du territoires à l'opération « P'tits boulots ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve le projet d'avenant,
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320